



Communiqué de presse

Paris, le 16 février 2023

Amundi lance la seconde génération de son fonds de dette privée immobilière (ACREL II), avec des ambitions ESG réaffirmées

Amundi, leader européen de la gestion d'actifs avec plus de 1.900 milliards d'euros d'encours¹, lance Amundi Commercial Real Estate Loans II (ACREL II), le second millésime de son fonds de créances hypothécaires senior. Le fonds offre aux investisseurs professionnels une exposition à une classe d'actifs résistante à travers les cycles, diversifiante et source de valeur relative dans l'environnement actuel, à la faveur notamment de rendements à taux flottant.

La stratégie de ce nouveau millésime s'inscrit dans le prolongement de celle du fonds ACREL I qui a levé 443 millions d'Euros, auprès d'investisseurs institutionnels européens de premier rang, et constitué un portefeuille diversifié et résilient tout en dégagant des performances supérieures aux objectifs avec un risque contraint.

Le modèle de sélection continuera à valoriser la sécurité, la diversification, les critères extra-financiers (ESG) et la valeur relative.

Le fonds investira dans les principales économies de la zone Euro, en privilégiant les secteurs qui ont démontré leur solidité dans un environnement volatil et incertain, tels que les bureaux aux plus hauts standards (centralité, flexibilité et services), la logistique, ou encore le résidentiel géré. Le fonds ACREL II visera à sélectionner prioritairement des créances adossées à des immeubles présentant des profils de risque de qualité Core ou Core +*, avec une poche Value Add** encadrée à titre de levier additionnel de performance.

Ce millésime s'inscrira dans une stratégie de financement de la transition énergétique à travers le fléchage des investissements financés, le suivi de l'évolution de la performance énergétique et de l'empreinte carbone des biens financés, ainsi que leur qualification par les plus hauts standards de certifications environnementales. Classé article 8 en SFDR², le fonds s'appuiera sur la prise en compte renforcée des critères extra-financiers³ (ESG et Climat) à

¹ Données Amundi au 31/12/2022

² Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

³ L'exclusion d'émetteurs qui ne répondent pas à certains critères ESG de l'univers d'investissements du fonds peut entraîner une performance différente du fonds par rapport à des fonds ou à des stratégies similaires qui n'ont pas de politique d'investissement responsable et qui n'appliquent pas les critères de sélection ESG lors de la sélection des investissements.

travers une notation effectuée avec une méthodologie propriétaire éprouvée , et accordera une valeur particulière aux financements ‘verts’.

Ce nouveau fonds, qui cible un **TRI Net > 5,0%** ^{****4}, a déjà collecté 150 millions et vise une taille finale de l’ordre de 600 millions d’Euros.

Avec plus de [2,2] milliards d’euros d’engagements collectés à travers 6 mandats, et [2] milliards d’euros investis sur une cinquantaine de transactions multi géographies, secteurs et profils de risques depuis son lancement en 2018, la plateforme Dette Privée Immobilière d’Amundi est aujourd’hui un acteur de référence de son industrie. Son offre de valeur repose en particulier sur un accès privilégié aux opportunités permettant un très haut niveau de sélectivité.

« Avec ce fonds successeur ACREL II, nous visons à offrir aux investisseurs une exposition indirecte à l’immobilier qui sera à la fois résiliente et à forte valeur relative, dans le prolongement du succès du premier vintage ayant démontré la profondeur de notre accès au marché, ainsi que les qualités de robustesse et d’agilité de notre modèle de gestion », commente **Bertrand Carrez, Responsable Dette Immobilière chez Amundi.**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L’investissement dans le fonds présente un risque de perte en capital, de liquidité et de crédit. La performance cible indiquée n’est pas garantie.

*Core ou Core + : de très haute qualité

**Value Add : plus risqué

*** Estimation, sur la base des taux d’intérêt en vigueur à date.

A propos d’Amundi

Premier gérant d’actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux⁵, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d’épargne et d’investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d’outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l’épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd’hui plus de 1 900 milliards d’euros d’encours⁶.

Ses six plateformes de gestion internationales⁷, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l’investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d’actifs.

Les clients d’Amundi bénéficient de l’expertise et des conseils de 5 400 professionnels dans 35 pays.

⁴ Les données de performances sont nettes et tiennent compte de l’ensemble des frais, commissions et charges attachés au fonds. Il n’y a aucune garantie que cet objectif soit atteint. Le capital n’est pas garanti.

⁵ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2022 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2021

⁶ Données Amundi au 31/12/2022

⁷ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com   

Amundi Actifs Réels regroupe l'ensemble des expertises en immobilier, dette privée, private equity et infrastructures. Forte de plusieurs décennies d'expertise sur les marchés privés, Amundi facilite l'accès des investisseurs institutionnels et des particuliers aux actifs réels directement ou indirectement. Avec 66,3 milliards d'euros sous gestion⁸ investis dans plus de 1800 actifs dans 16 pays européens, Amundi Actifs Réels s'appuie sur 250 professionnels répartis dans sept centres de gestion principaux à Paris, Londres, Milan, Luxembourg, Barcelone, Madrid et Dublin.

Contact Presse

Amundi

Daniele Bagli – Tel : +39 3401255862 - daniele.bagli-ext@amundi.com

Agence Rumeur Publique – Tel 0613367023 – amundi@rumeurpublique.fr

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des Fonds et ce, quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale, pour lequel Amundi décline toute responsabilité. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.com. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou services financiers. Amundi n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document non contractuel est basé sur des sources que nous considérons comme étant fiables. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire Fonds, disponible au siège social d'Amundi AM. Investir implique des risques. La valeur d'un investissement dans les produits et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Le Fonds n'offre pas de garantie de capital ou de performance. Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document. Ce document ne doit être pas être diffusé sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette diffusion ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

⁸ Données Amundi au 13/02/2023